



DECRET N°250034-

PORTANT NOMINATION DES PREFETS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT

- Vu** la Constitution de la République Centrafricaine du 30 août 2023 ;
- Vu** la Loi n° 96.013 du 13 janvier 1996 portant création des Régions et fixant leurs Limites Territoriales ;
- Vu** la Loi n°21.001 du 21 janvier 2021, relative aux Circonscriptions Administratives ;
- Vu** la Loi n°99.016 du 16 juillet 1999, modifiant et complétant certaines dispositions de l'Ordonnance n°93.008 du 14 juin 1993, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** la Loi n°23.004 du 28 janvier 2023, fixant les limites territoriales des Circonscriptions Administratives ;
- Vu** le Décret n°23.199 du 30 août 2023, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
- Vu** le Décret n°22.040 du 7 février 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n°24.001 du 4 janvier 2024, portant nomination ou confirmation des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n°25.007 du 13 janvier 2025, portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et du Développement Local et fixant les attributions du Ministre ;

[Signature]

**SUR PROPOSITION DU MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE,
DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL**

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

Art. 1^{er} : Sont nommés préfets, les personnalités ci-après :

REGION DE KAGAS

PREFECTURE DE LA NANA-GRIBIZI

- **Monsieur YANGOUA WINO Pierre Honoré**

REGION DE FERTIT

PREFECTURE DE LA BAMINGUI-BANGORAN

- **Monsieur BANGUE DOUNGOUPPO Francis.**

Art 2 : Le reste sans changement.

Art 3 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de service des intéressés sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le **05 FEV 2025**



Pr. Faustin-Archange TOUADERA